



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le règlement 016-133

Qu'une séance extraordinaire sur le règlement numéro 016-133 décrétant des travaux de réfection de la toiture du centre le Sillon et de la citerne municipale, comportant une dépense de 305 000 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, en attendant l'encaissement de la subvention de la TECQ 2014-2018, se tiendra à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Que cette séance extraordinaire débutera dès 19 h 30, le jeudi 25 février 2016;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du règlement numéro 016-133 décrétant des travaux de réfection de la toiture du centre le Sillon et de la citerne municipale, comportant une dépense de 305 000 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, en attendant l'encaissement de la subvention de la TECQ 2014-2018;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce troisième jour de février deux mille seize.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier